

## LA VILLE DE NEUFCHATEAU RECRUTE !

### Un Conseiller en prévention – Coordinateur PlanU (H/F/X)

Souhaitez-vous mettre votre expertise au service de la sécurité des travailleurs et de la résilience de toute une commune face aux situations d'urgence ?

Êtes-vous prêts à devenir le pilier stratégique capable de transformer les obligations légales en une véritable culture de la prévention au quotidien ?

Voulez-vous relever le défi de coordonner, avec rigueur et diplomatie, l'ensemble des acteurs de la gestion de crise pour faire de la Commune de Neufchâteau un modèle de protection et de bien-être ? »

**Si vous vous reconnaissez dans ces trois questions, vous êtes le/la candidat(e) que nous recherchons !**

### Missions

Vous êtes le **Conseiller en Prévention** en charge du SIPP ; à ce titre, vous remplissez l'ensemble des missions du conseiller en prévention dans l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail dans le cadre de la loi du 4/8/1996 sur le bien-être au travail ;

L'objectif principal de votre fonction est d'amener l'Employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs à intégrer le souci de la sécurité et de la protection de la santé à leurs activités quotidiennes au travers d'actions de formation et de sensibilisation.

Vous êtes le **Coordinateur de la Planification d'urgence**, communément appelé PLANU selon l'Arrêté Royal du 16/02/2006 ; vous êtes le conseiller de l'autorité en matière de planification d'urgence et gestion de crise ; vous êtes le secrétaire de la Cellule de Sécurité ; vous êtes chargé de coordonner les travaux nécessaires à la rédaction des différents plans d'intervention liés à la fonction ;

Vous êtes le premier interlocuteur de tous les collaborateurs pour les questions liées à la sécurité et au bien-être ;

Vous interagissez avec l'Employeur, les agents et les partenaires internes et externes, en vue de concevoir un plan global de prévention dans lequel s'inscrivent les plans annuels de mise œuvre.

Vous adoptez une attitude stratégique en vue de prévenir de façon optimale les risques sur le lieu de travail.

La liste des tâches est basée sur les dispositions légales, elle sera évolutive tout au long de votre carrière.

Vous vous engagez à suivre et à tout mettre en œuvre pour réussir les formations nécessaires aux besoins immédiats et futurs, à charge de la cellule de sécurité et aux conditions déterminées par elle.

### Vos tâches principales en tant que Conseiller en Prévention seront :

- Vous assistez l'Employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention ;

- Vous participez à l'analyse permanente des risques, à la réalisation du plan global de prévention et du plan annuel d'actions, que vous présentez au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, ainsi qu'à l'analyse des causes des accidents de travail ;
- Vous coordonnez votre action avec les acteurs externes de la prévention (SEPP, Service Régional Incendie, SPF Emploi, etc.) ;

### **Vos tâches principales en tant que Coordinateur PlanU seront :**

- Vous assurez la coordination, la mise à jour et l'opérationnalisation du Plan général d'urgence et d'intervention communal (PGUIC).
- Vous êtes le référent local en matière de gestion de crise et travaillez en lien étroit avec les services communaux, les services de secours et les autorités.
- En cellule de sécurité communale, vous pilotez l'accomplissement des tâches et travaux de la cellule et en assurez le secrétariat, vous veillez à l'organisation d'exercices afin d'améliorer le PGUIC et les bonnes pratiques en situation de crise et d'urgence.
- Vous veillez également à la mise en place des collaborations nécessaires avec les différents services, autorités et autres partenaires. Vous identifiez et analysez les risques sur notre territoire ;
- Vous prévoyez les infrastructures, les moyens matériels et humains pour la gestion des urgences ;
- Vous organisez une communication régulière envers la population sur les risques et les plans en place ;

Le Conseiller en prévention de niveau II – Coordinateur PlanU devra éventuellement accomplir d'autres tâches accessoires ou connexes à ses attributions principales, selon les nécessités des Institutions.

### **Votre Profil**

- Vous planifiez votre travail en fonction des priorités et des urgences ;
- Vous évaluez rapidement les différentes alternatives possibles aux problèmes ;
- Vous analysez rapidement et efficacement les informations complexes ;
- Vous avez la capacité à synthétiser et à dresser des PV de réunion ;
- Vous possédez de bonnes capacités de communication tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Vous adaptez facilement le contenu de votre conseil aux besoins de votre interlocuteur ;
- Vous faites preuve d'une communication proactive envers le personnel communal (information, sensibilisation, etc....) ;
- Vous faites preuve de déontologie, de civilité, de réserve, de loyauté et de respect des réglementations ;
- Vous êtes proactif et capable de prendre des initiatives ;
- Vous savez travailler en autonomie et disposez d'un caractère entreprenant et persuasif ;
- Vous êtes capable de résister au stress face à des situations de crise ;
- Vous êtes capable de réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain ;
- Vous êtes disposé à vous former de manière continue ;

- Vous maîtrisez les logiciels de bureautique courants ;

### **Nous vous offrons**

- Un emploi à temps plein (38h/semaine) ;
- Une rémunération à l'échelle barémique correspondant à votre diplôme (voir conditions particulières) ;
- Un pécule de vacances et une prime de fin d'année ;
- Un plan de pension complémentaire ;
- Une indemnité pour les déplacements en vélo ou un leasing vélo ; le remboursement de vos titres de transport en commun ;
- Le régime des congés du service public (26 jours de vacances + 10 jours de fériés légaux et 5 jours de fériés réglementaires, proratisés à votre temps de travail) ;
- La reprise de vos années d'ancienneté prestées dans le secteur public (toutes) et/ou dans le secteur privé, pour autant que ce soit dans une fonction en lien avec l'emploi proposé (max. 10 ans) ;
- Afin de vous soutenir dans votre développement professionnel, nous vous offrons des formations adaptées et pour lesquelles le temps consacré est comptabilisé comme du temps de travail.
- Du sport durant la pause de midi ;
- L'affiliation gratuite à la bibliothèque communale ;
- Une assurance hospitalisation à tarif réduit, via le service social collectif ;
- Un compte sur la plateforme de réductions « Benefits at Work » améliorant votre pouvoir d'achat dans de nombreux magasins et vous offrant des avantages et des primes lors des moments clé de votre vie ;

### **Conditions générales d'admission des candidatures**

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union Européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques et présenter les garanties de moralité requises pour l'exercice de la fonction ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins ;
- Être titulaire d'un permis de conduire catégorie B, sans restriction ;

### **Conditions particulières d'admission des candidatures**

#### **Diplômes**

- Être détenteur d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur (ETSS ou CTSS- ; dans ce cadre, le candidat pourra prétendre à l'échelle **D7** ;
- Être détenteur d'un graduat/bachelier ; dans ce cas, le candidat pourra prétendre à l'échelle barémique **B1** ;

- Être détenteur d'un master à finalités technique ou un diplôme ou certificats délivrés aux lauréats de l'École Royale militaire qui peuvent porter le titre d'ingénieur civil ou de master ; dans ce cas, le candidat pourra prétendre à l'échelle barémique **A1sp**.
- Pour le titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré par un pays étranger, présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, une attestation délivrée par la Commission d'équivalence justifiant l'équivalence dudit diplôme ou certificat d'études au titre belge requis pour l'emploi à conférer ;

Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.

### **Autres conditions**

- Être impérativement en possession du certificat de Conseiller en Prévention de niveau II.
- Disposer d'une expérience de 3 ans minimum en tant que conseiller en prévention dans le secteur public constitue un atout.
- Réussir les épreuves de sélection.

### **Épreuves de sélection**

- 1. Pour les candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur (ETSS ou CTSS) (D.7.) revenu annuel brut indexé entre 37.026,45€ et 55.180,23€ :**

#### **Epreuves écrites :**

- Epreuve de maturité : rapport sur un sujet d'ordre technique du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur avec cotation de l'orthographe ;
- Epreuve de connaissances liées à la fonction ;

**Epreuve orale :** Entretien permettant d'évaluer la motivation, l'intérêt et les aptitudes à exercer la fonction.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50% des points à chacune des 3 épreuves précitées et au minimum, 60% au total général des trois épreuves de recrutement.

- 2. Pour les candidats titulaires d'un graduat / bachelier (B.1.) revenu annuel brut indexé entre 38.636,30€ et 53.608,18€ :**

#### **Epreuves écrites :**

- Epreuve de maturité : résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction dans lesquels l'orthographe et les facultés rédactionnelles seront jugés ;
- Epreuve de connaissances liées à la fonction,

**Epreuve orale :** Entretien permettant d'évaluer la motivation, l'intérêt et les aptitudes à exercer la fonction.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50% des points à chacune des 3 épreuves précitées et au minimum, 60% au total général des trois épreuves de recrutement.

- 3. Pour les candidats titulaires d'un master (A1sp.) revenu annuel brut indexé entre 47.222,15€ et 73.355,51€ :**

#### **Epreuves écrites :**

- Epreuve de maturité : résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction dans lesquels l'orthographe et les facultés rédactionnelles seront jugés ;

- Epreuve de connaissances liées à la fonction,

**Epreuve orale** : Entretien permettant d'évaluer la motivation, l'intérêt et les aptitudes à exercer la fonction.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50% des points à chacune des 3 épreuves précitées et au minimum, 60% au total général des trois épreuves de recrutement.

### **Vous êtes intéressé(e) ?**

Faites-nous parvenir votre candidature, par mail à [personnel.rh@neufchateau.be](mailto:personnel.rh@neufchateau.be) ou par envoi postal au Service des Ressources Humaines (date de la poste faisant foi) ou déposé en mains propres auprès du service des Ressources Humaines (adresse : Administration Communale de Neufchâteau, Maison Bourgeois, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau (2<sup>me</sup> étage)) ;

**Pour être valable, votre candidature doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :**

- D'une lettre de motivation comportant une signature manuscrite ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 1, avec mention de nationalité (datant de moins de trois mois) ;
- D'une copie d'un des diplômes requis et du certificat de conseiller en prévention niveau II ;
- D'une copie de l'attestation d'expérience professionnelle requise ;
- D'une copie recto-verso de la carte d'identité, le cas échéant, une copie du permis de travail ;

Celle-ci devra nous parvenir pour le **31.08.2026** avant **11h00** au plus tard.

L'extrait de casier judiciaire pourra toutefois être fourni au plus tard le troisième jour ouvrable précédant la date du premier examen. D'autres documents vous seront demandés si votre candidature est retenue.

**Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes ne seront pas prises en considération.**

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogeable d'un an par décision motivée du Conseil communal.

*Règlement général sur la protection des données* : En transmettant votre candidature et les documents annexes demandés, vous acceptez expressément l'utilisation et le traitement de données à caractère personnel. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins du recrutement concerné.